



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

prestation d'accueil du jeune enfant

Question écrite n° 122758

## Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur le projet du Gouvernement (article 13 du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2012) de soumettre à la CSG, au taux de 6,2 %, le complément du libre choix d'activité (CLCA) et le complément optionnel du libre choix d'activité (COLCA). Cette mesure serait un coup dur porté aux familles en général et aux familles de multiples en particulier. En effet, ces dernières doivent faire face à une charge financière très lourde qui fragilise l'équilibre du budget du foyer. Compte tenu en outre, qu'avec l'arrivée simultanée de deux ou trois enfants et des contraintes que cela impose, les familles n'ont d'autre choix que d'opter pour le congé parental, il lui demande si elle ne pense pas qu'il conviendrait de prendre en compte la spécificité de ces familles et de prévoir en leur faveur une mesure d'exonération de la CSG applicable au CLCA.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Paul Dupré](#)

**Circonscription :** Aude (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 122758

**Rubrique :** Prestations familiales

**Ministère interrogé :** Solidarités et cohésion sociale

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 novembre 2011, page 12190

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)